



Patronat et Gouvernement s'attaquent aux droits des salariés

L'acharnement patronal, soutenu par le gouvernement contre les militants syndicaux, continue.

Après les 5 de Roanne, pour qui le Procureur de la République a décidé, le 31 décembre 2013, de faire appel du jugement alors qu'ils étaient relaxés, le patronat se sent pousser des ailes.

Revancharde, il n'en a jamais assez en cette période, malgré les cadeaux faramineux octroyés par le gouvernement.

Le patronat veut s'attaquer aux droits des salariés

Pour cela, il veut faire barrage à ceux qui s'opposent aux mauvais coups qu'il prépare.

Après, l'accord et la loi dite « sécurisation de l'emploi » qui permet aux employeurs de licencier plus facilement, qui permet plus de flexibilité et le gel des salaires, le patronat avec l'aval du gouvernement veut remettre en cause les élections Prud'homale et prépare une réforme contre l'Inspection du travail.

C'est-à-dire, qu'il veut détricoter le droit du travail des salariés et réduire à néant toute intervention de leur part pour exiger le respect de leurs droits.

Retour à l'esclavage

Ils veulent exploiter les salariés au maximum, en réduisant leurs droits au minimum. Le patronat en rêve : *plus de code de travail, plus d'Inspection du travail, plus de Tribunaux de Prud'homme, plus de conventions collectives, simplement des soi-disants accords d'entreprise, signés par des syndicats à la botte des patrons. Voilà ce qu'il nous prépare.*

C'est pour cette raison qu'ils s'attaquent à la CGT

Aujourd'hui, en particulier à Elbeuf, pour arriver à ses fins, le patronat veut avant tout éliminer les syndicats qui dérangent et en particulier la CGT.

Le 6 janvier, c'était un militant CGT de l'entreprise ADNN (ex ACE) de Caudebec-les-Elbeuf qui était convoqué au commissariat de police suite au conflit qui avait eu lieu il y a quelques temps dans cette entreprise.

Le 8 janvier, c'est au tour du Secrétaire Général de l'Union Locale d'Elbeuf d'être convoqué. On reproche à l'UL CGT d'Elbeuf d'avoir organisé un rassemblement devant l'entreprise ADNN au moment où un élu CGT était convoqué pour un entretien préalable à un licenciement.

Si on laisse faire, demain, ils nous interdiront le droit de grève et de manifester...

Le 6 février, la CGT appelle les salariés, privés d'emploi et retraités à se mobiliser, pour s'opposer à cette stratégie patronale et exiger du gouvernement de véritables mesures pour l'emploi, les salaires, la protection sociale et les services publics avec arrêts de travail dans les entreprises et participations aux manifestations prévues en Seine Maritime, à Rouen, Le Havre et Dieppe.